CHECK LIST DOSSIER PRIME

LES MENTIONS OBLIGATOIRES
sur devis & facture

Toutes les mentions doivent être informatiques.
Les mentions manuscrites ne sont pas acceptées.

- ☐ **1A** Raison sociale + SIRET + adresse de l'installateur RGE
- ☐ **1B** Si sous-traitance : raison sociale + SIRET du sous-traitant RGE
  ⚠ **L'installateur doit être certifié RGE dans le type de travaux, à la date de signature du devis.**
- ☐ **2** Nom + adresse complète du bénéficiaire (ou ceux de la SCI)
- ☐ **3** Adresse des travaux si différente (dans ce cas, fournir un justificatif de domicile)
- ☐ **4** Le mot *Devis* ou *Proposition commerciale* (pour un devis) ou le mot *Facture + son numéro* (pour une facture). Si la facture mentionne un n° de devis, il doit correspondre au devis transmis dans le dossier
- ☐ **5** Date de création et/ou d'édition
- ☐ **6** Détails des travaux avec une ligne par travaux éligibles. Voir mentions obligatoires pour les travaux concernés.
- ☐ **7** Date et signature manuscrites par le bénéficiaire sur le devis impérativement après avoir reçu la proposition de prime. Si SCI ou autre, écrire aussi Nom + prénom + fonction du signataire
- ☐ **8** Si pagination, elle doit être cohérente et l'intégralité des pages doit être fournie
- ☐ **9** Montant total HT et TTC
- ☐ **10** Acompte mentionné sans date. Si date d'acompte ou de commande de matériel mentionnée, elle ne doit pas être antérieure à la date d'envoi de la proposition de prime
- ☐ **11** Si appliquées, distinguer clairement les remises commerciales des primes

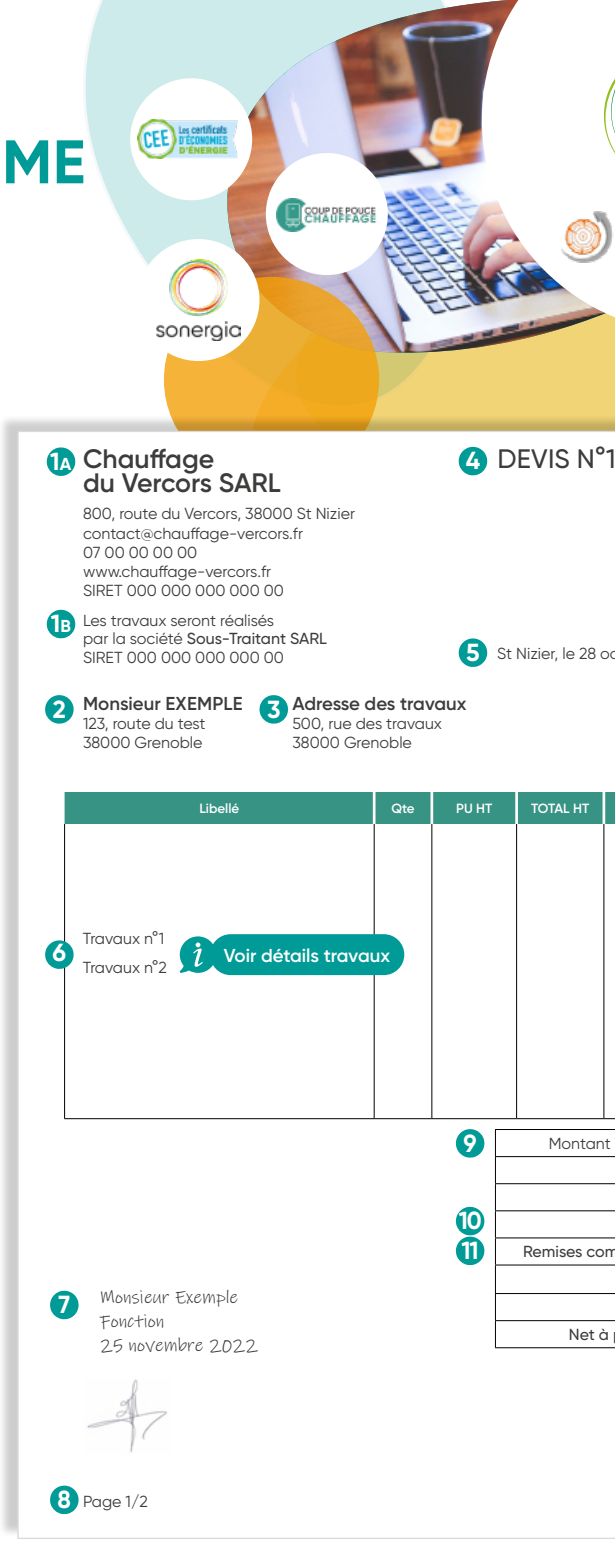

1A Chauffage du Vercors SARL
800, route du Vercors, 38000 St Nizier
contact@chauffage-vercors.fr
07 00 00 00 00
www.chauffage-vercors.fr
SIRET 000 000 000 000 00

4 DEVIS N°190034

1B Les travaux seront réalisés par la société **Sous-Traitant SARL**
SIRET 000 000 000 000 00

5 St Nizier, le 28 octobre 2022

2 **Monsieur EXEMPLE**
123, route du test
38000 Grenoble

3 **Adresse des travaux**
500, rue des travaux
38000 Grenoble

Libellé	Qte	PU HT	TOTAL HT	TVA	TOTAL TTC
6 Travaux n°1 Travaux n°2 — Voir détails travaux					

9 Montant TOTAL HT	
TVA	
TTC	
10 Acompte	
11 Remises commerciales	
Net à payer TTC	

7 Monsieur Exemple
Fonction
25 novembre 2022

8 Page 1/2

COUP DE POUCE CHAUFFAGE

☐ La mention *[**Dépose** ou **enlèvement** ou **démontage**] d'une chaudière [**fioul** ou **charbon** ou **gaz**].*
Si mention non précisée, le dossier sera validé hors Coup de Pouce avec une prime moins importante.
À savoir : les anciennes chaudières condensation et non condensation sont désormais éligibles pour le Coup de pouce chauffage.

⚠ **La dépose doit être faite par l'installateur et non par le client.**

Les mentions précisées dans ce document ne concernent que les spécificités liées aux primes Sonergia, et ne substituent en rien aux autres obligations légales inhérentes à ce type de document.

CHECK LIST DOSSIER PRIME

DOCUMENTS OBLIGATOIRES
à joindre dans 100% des cas

- ☐ **DEVIS** signé & daté à la main par le bénéficiaire
- ☐ **FACTURE** des travaux
- ☐ **ATTESTATION SUR L'HONNEUR** (AH)
- ☐ **RIB DU BÉNÉFICIAIRE**

DOCUMENTS OBLIGATOIRES
à joindre en fonction du dossier

PRIME CEE BONIFIÉE SOUS CONDITIONS DE REVENUS

☐ **AVIS D'IMPOSITION** du ou des foyer(s) fiscal(aux) de l'année N ou N-1 par rapport à la date d'acceptation du devis

L'avis d'imposition n'est pas à l'adresse des travaux ?

☐ **JUSTIFICATIF DE DOMICILE*** à l'adresse des travaux

L'ADRESSE DES TRAVAUX EST UN LIEU-DIT OU L'ADRESSE EST IMPRÉCISE (sans n° de rue ou nom de rue)

☐ **COORDONNEES CADASTRALES** (préfixe/section/n° de parcelle) à renseigner directement dans complément d'adresse au niveau de l'adresse des travaux page 1 de l'AH ou via une attestation cadastrale *Téléchargez-la !*

LES TRAVAUX ONT LIEU À UNE AUTRE ADRESSE QUE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU BÉNÉFICIAIRE (par exemple : résidence secondaire ou logement en location)

☐ **PREUVE QUE LE BÉNÉFICIAIRE EST BIEN PROPRIÉTAIRE** à l'adresse des travaux (acte d'achat, taxe foncière, bail de location, justificatif de domicile*, etc...)

LES TRAVAUX SONT ENGAGÉS ET PAYÉS PAR LE LOCATAIRE

☐ **ATTESTATION D'AUTORISATION DU PROPRIETAIRE** *Téléchargez-la !*
l'autorisant à faire réaliser les travaux et à bénéficier de la prime CEE

LE BIEN APPARTIENT À PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES

☐ **ATTESTATIONS SIGNÉES PAR L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES** *Téléchargez-les !*
désignant le bénéficiaire comme seul bénéficiaire des CEE

UNE INCITATION D'UN AUTRE ORGANISME QUE SONERGIA VALORISANT LES CEE EST MENTIONNÉE SUR LE DEVIS OU LA FACTURE (PRIME, PRÊT À TAUX BONIFIÉ, BON D'ACHAT, ETC) MAIS LE BÉNÉFICIAIRE CHOISIT DE DEMANDER EXCLUSIVEMENT LA PRIME CEE SONERGIA

☐ **ATTESTATION DE NON DOUBLON REMPLIE PAR LE CLIENT ET REMPLIE PAR L'INSTALLATEUR** *Téléchargez-les !*

SI INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE BIOMASSE

☐ **LA NOTE DE DIMENSIONNEMENT** *Téléchargez-la !*
avec le nom du bénéficiaire, l'adresse du chantier et le calcul justifiant la puissance calorifique à installer. Elle doit être remise au bénéficiaire au plus tard avant la réalisation des travaux.

***JUSTIFICATIF DE DOMICILE** à l'adresse des travaux.
Sa date doit être comprise entre 6 mois avant la date de signature du devis et sans limite de fin.
Documents valables (les copies et les versions électroniques sont acceptées) :

- Facture d'électricité, de gaz, de téléphone ou internet
- Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière) ou titre de propriété
- Facture d'eau
- Avis d'imposition ou certificat de non imposition à l'adresse des travaux
- Taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance du logement
- Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement

CHECK LIST DOSSIER PRIME

PRINCIPAUX POINTS À CONTRÔLER
pour éviter un rejet

SI UNE SEULE DE CES CONDITIONS N'EST PAS REMPLIE, LE DOSSIER N'EST PAS ÉLIGIBLE, IL SERA REJETÉ ET LA PRIME NE POURRA PAS ÊTRE VERSÉE.

- ☐ Le devis est daté et signé par le bénéficiaire
- ☐ Le logement où est installé l'équipement a plus de 2 ans à la date d'acceptation du devis
- ☐ Le matériel fait partie de la liste des matériels éligibles
- ☐ Le professionnel réalisant les travaux (le sous-traitant le cas échéant) possède la qualification RGE requise à la date où le bénéficiaire accepte son devis.
- ☐ En cas de sous-traitance, le devis mentionne la raison sociale et le SIREN du sous-traitant
- ☐ L'adresse mail où est envoyée la **Proposition de prime** est bien celle du bénéficiaire (jamais celle du pro.)

Le bénéficiaire a impérativement reçu cette **Proposition de prime** avant :

- ☐ De valider le devis des travaux au professionnel (date ET signature du devis manuscrite par le bénéficiaire)
- ☐ De verser un acompte au professionnel
- ☐ Le passage de la commande de l'équipement ou des matériaux auprès des fournisseurs

- ☐ Le bénéficiaire ou le professionnel ne bénéficient pas du dispositif des CEE (via une prime, un prêt à taux bonifié, un bon d'achat, etc) par un autre organisme que Sonergia
- ☐ La facture des travaux date de moins de 4 mois lors de la réception du dossier par Sonergia

PRINCIPAUX POINTS À CONTRÔLER
pour éviter des demandes de compléments

Téléchargez-les !

LES MENTIONS TECHNIQUES SELON VOS TRAVAUX à télécharger impérativement ci-dessous :

LIEN DIRECT

TRAVAUX CONCERNÉS	LIEN VERS DOCUMENT
Chaudière biomasse - BAR-TH-113	sonergia.fr/pdf/check-list/Check-list_DEVIS-FACTURES_PROS_BAR-TH-113.pdf
Appareil indépendant de chauffage au bois - BAR-TH-112	sonergia.fr/pdf/check-list/Check-list_DEVIS-FACTURES_PROS_BAR-TH-112.pdf

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH) IMPRIMÉE

- ☐ La pagination apparait bien sur chaque page et est cohérente
- ☐ Les informations obligatoires (avec *) sont toutes renseignées
- ☐ Les informations sont cohérentes avec les autres documents (date d'engagement, adresse des travaux, avis d'imposition, renseignements sur le sous-traitant le cas échéant, etc.)
- ☐ Les dates de signature de l'AH doivent être postérieures à la date de facture ou de fin de travaux si mentionnée sur la facture